

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à l'interpellation Jérôme Christen et consorts - Quel contenu pour la future policlinique de la Riviera ?

Rappel de l'interpellation

L'ouverture du nouvel hôpital Riviera-Chablais à Rennaz s'approche. L'hôpital de Montreux sera bientôt fermé et l'avenir de l'hôpital du Samaritain est incertain, en particulier sa vocation de lieu de consultation ambulatoire.

Si celle-ci disparaît, la Riviera n'aura plus de lieu de consultation ambulatoire en mains publiques. Pour un bassin de 85'000 habitants, ce serait un comble. Un système d'urgences médicales doit donc être maintenu sur la Riviera, sous la forme d'une policlinique médicale, en particulier pour les secteurs de la pédiatrie et de dialyse, en collaboration avec le secteur privé, si nécessaire, mais également pour la médecine interne générale, la petite chirurgie et la traumatologie bénigne.

Engagement du Conseil d'Etat

C'est d'ailleurs l'engagement qu'avait pris le conseiller d'Etat en charge du dossier au moment où a été décidée l'option de réaliser le futur hôpital Vaud/Valais à Rennaz. Mais une fois les crédits débloqués pour l'hôpital Riviera-Chablais, on n'a plus beaucoup entendu parler de cette policlinique si ce n'est par bribes. La gouvernance de l'hôpital multisite actuel semble estimer qu'une telle structure — du moins dans sa version complète, prévue initialement — nuirait au bon fonctionnement du futur hôpital intercantonal.

Dialyse privatisée

Ainsi, il est d'ores et déjà acquis que la dialyse ne subsistera pas dans la future antenne du Samaritain. En désaccord avec cette décision, le médecin en charge de ce traitement a décidé d'ouvrir une antenne privée à Vevey. Ce spécialiste FMH en néphrologie n'est autre que le médecin agréé de la division de néphrologie du CHUV et l'ancien médecin-chef du service de médecine interne et du centre de dialyse de l'hôpital Riviera-Chablais.

Urgences pédiatriques

Il apparaît également de plus en plus probant que la direction de l'hôpital Riviera-Chablais ne souhaite pas maintenir une structure pour les urgences pédiatriques. Qu'en est-il des autres disciplines ?

Antenne médicale ambulatoire

Pour répondre à la demande des habitants de la Riviera, en particulier de l'ouest du district, cette antenne médicale ambulatoire devrait pourtant être active dans les domaines de la pédiatrie et de la médecine interne générale, comprenant un lieu de consultation publique, tout en intégrant la petite chirurgie (suture de plaies superficielles et soins de plaies et pansements) et la traumatologie bénigne

(entorses).

Un bon exemple

La Permanence du Flon à Lausanne est un bon exemple. Les médecins assistants, sous la supervision des aînés, peuvent s'y former en médecine interne générale et de famille et assurer ainsi une relève indispensable pour le futur d'une médecine de proximité.

Dans ce contexte, nous posons les questions suivantes et remercions d'avance le Conseil d'Etat pour ses réponses :

- 1. Le Conseil d'Etat est-il déterminé à respecter ou faire respecter les engagements pris en 2008 ?*
- 2. Quel contenu précis sera-t-il donné à la future policlinique médicale du Samaritain ?*

Souhaite développer.

(Signé) Jérôme Christen et 8 cosignataires

Réponse du Conseil d'Etat

A. Contexte

Dans le cadre de la nouvelle organisation hospitalière pour les régions de la Riviera et du Chablais vaudois et valaisan, il est prévu, en plus du site de Rennaz, deux antennes médico-chirurgicale de 75 lits chacune, l'une à Vevey pour la population de la Riviera et l'autre à Monthey pour la population du Chablais vaudois et valaisan.

En l'état des travaux de définition des missions de ces antennes, et par rapport aux préoccupations de l'interpellant, les informations suivantes peuvent être mises en évidence :

1. Permanence médicale

Les sites de Monthey et Vevey disposeront d'une permanence médicale pour adultes. Les prestations offertes dans ce cadre doivent être définies en fonction des besoins du bassin de population et de l'offre en soins de la région.

D'ores-et-déjà, sur la base du modèle de la permanence médicale de Monthey qui a ouvert ses portes le 6 novembre 2017, il ressort que ces permanences prendront en charge les adultes, avec ou sans rendez-vous, pour les prestations suivantes :

- consultation de médecine générale ambulatoire (investigations, traitements, réorientation vers des médecins spécialistes, prévention) ;
- petite chirurgie et traumatologie ;
- soins infirmiers (perfusions, suivis de plaie, changements de cathéters, ...)

Les activités des permanences médicales seront complétées de consultations spécialisées permettant ainsi de favoriser les synergies entre le Centre hospitalier de Rennaz, les Cliniques de réadaptation et de gériatrie de Monthey et de Vevey et les médecins installés. Des consultations spécialisées sont envisagées notamment dans les domaines suivants :

- Orthopédie : consultations, suivis de pansements et consultations délocalisées ;
- Anesthésie : consultations d'antalgie chronique ;
- Cancérologie : prises de sang ;
- Gynécologie-obstétrique : surveillance de plaie opératoire et consultations diurnes policlinique d'urgence, voire consultation de sage-femme pour préparation à la naissance ;
- ORL : ces spécialistes ont aujourd'hui leur activité de consultation privée dans les deux régions. Ils souhaitent poursuivre ce modèle et de fait, resteront présents sur la Riviera et Monthey.

Toutes ces activités devront être évaluées et adaptées aux besoins réels.

Les sites de Vevey et de Monthey disposeront chacun d'un plateau technique comprenant le laboratoire et l'imagerie médicale, adapté aux besoins des prises en charge stationnaires et ambulatoires. Il n'est pas prévu qu'il y ait de bloc opératoire, l'activité chirurgicale ambulatoire et stationnaire étant organisées sur le site de Rennaz.

2. Activité de dialyse

L'activité de dialyse sera centralisée sur le site de Rennaz avec 15 postes de dialyse dont 12 consacrés à l'hémodialyse chronique et 3 à la dialyse aiguë. Le regroupement de toutes les activités de dialyse chronique et aiguë sur le site principal permet une utilisation optimale des équipes médico-soignantes et des ressources. Ainsi adaptée, l'organisation devient gage de sécurité, d'efficacité et de confort de prise en charge pour les patients.

En termes d'économie, la centralisation présente des avantages économiques non négligeables au niveau des investissements et des charges d'exploitation. L'Hôpital Riviera-Chablais (HRC) a également mené une analyse de la provenance des patients pour s'assurer que les déplacements pour les traitements restent confortables.

Un plan d'action sera mis en œuvre pour organiser notamment une navette vers le Centre hospitalier de Rennaz pour les personnes qui sont dans l'impossibilité de se rendre par leur propre moyen sur place comme cela existe pour les patients oncologiques.

L'offre de dialyse est une activité ambulatoire qui ne fait donc pas l'objet d'une planification par les cantons. La marge d'intervention de l'Etat est donc limitée. Dans ce contexte, un cabinet de dialyse privé a pu s'installer à Vevey, dirigé d'ailleurs par un ancien médecin chef du service de médecine interne et du centre de dialyse de l'HRC.

3. Activité de pédiatrie

Les prestations de pédiatrie seront centralisées sur le Centre hospitalier de Rennaz. Toutefois, pour répondre à un besoin spécifique de la région de la Riviera exprimé à plusieurs reprises, l'HRC maintiendra une consultation diurne de type permanence médicale pédiatrique sur Vevey. Le financement de cette mission devra encore être trouvé de manière à rendre l'opération viable pour l'hôpital.

A terme, il serait souhaitable qu'une collaboration puisse être envisagée avec les médecins pédiatres de la région de la Riviera et l'HRC (pour la mise à disposition des locaux) de manière à offrir à la population une " Maison de la garde " assurant la prise en charge des petites urgences pédiatriques sur le site de Vevey. Cela présuppose toutefois que les médecins pédiatres de la région de la Riviera acceptent de pratiquer leur garde dans les locaux de l'HRC et non au sein de leur propre cabinet. Des discussions ont été entreprises en ce sens, mais elles n'ont pas abouti en l'état, les médecins pédiatres de la Riviera estimant que l'organisation de la garde relevait de leur seule compétence et responsabilité.

S'agissant du Chablais, le Centre Pédiatrique Pluridisciplinaire du Chablais Valaisan à Monthey assure déjà la mission de la prise en charge des petites urgences pédiatriques, raison pour laquelle il ne paraît pas opportun de développer une offre parallèle à Monthey.

B. Réponses aux questions

1. Le Conseil d'Etat est-il déterminé à respecter ou faire respecter les engagements pris en 2008 ?

Le Conseil d'Etat fait respecter les engagements pris en 2008, tout en les adaptant, cas échéant, à l'évolution des besoins et aux nouvelles pratiques et technologies.

Le Grand Conseil, via les travaux de la Commission interparlementaires de contrôle de l'Hôpital Riviera-Chablais (CICHRC), suivent attentivement les travaux et réflexions relatives aux missions des sites de Rennaz, de Vevey et de Monthey.

Le Conseil d'Etat précise que la répartition des missions de l'HRC dès 2021 a fait l'objet d'une présentation à la CICHRC lors de la séance du 27 novembre 2017 durant laquelle l'interpellant, en tant que membre de la commission, a pu être plus largement informé.

2. Quel contenu précis sera-t-il donné à la future policlinique médicale du Samaritain ?

Les contours de la future policlinique médicale du Samaritain ont été décrits ci-dessus.

En ce qui concerne la pédiatrie, le Conseil d'Etat ajoute qu'il soutiendra toutes les solutions qui permettront la mise en place d'une collaboration entre l'HRC et les médecins pédiatres installés.

A l'instar de la création du cabinet privé de dialyse, si une offre de pédiatrie ambulatoire privée devait se créer sur la Riviera, l'HRC analysera, en partenariat avec le DSAS, la pertinence de maintenir une offre pédiatrique publique, tant au niveau de la couverture des besoins que des coûts globaux de la santé que cela pourrait engendrer.

Conclusions

D'une manière générale, le Conseil d'Etat s'assure que les missions qui seront déployées, tant sur le site de Rennaz que celui des deux antennes de Vevey et de Monthey, répondent aux besoins réels des populations concernées. Les deux Grands Conseils seront quant à eux informés régulièrement des travaux et décisions liés aux missions et aux infrastructures.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 28 février 2018.

La présidente :

N. Gorrite

Le chancelier :

V. Grandjean